



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question au Gouvernement n° 2500

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Hélène Mignon.

Mme Hélène Mignon. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Madame la ministre, en cette période de fin d'année où tout incite à la consommation, il existe encore dans notre pays, en dépit de la baisse du chômage, un nombre trop grand de nos concitoyens qui se débattent devant d'énormes difficultés quotidiennes et ont donc l'impression de franchir un pas de plus dans le monde de l'exclusion.

Les décisions que vous avez prises concernant la revalorisation des minima sociaux et les mesures spécifiques aux fêtes de fin d'année traduisent un geste fort de solidarité. Cependant, pouvez-vous nous assurer que, dans certains départements, les commissions d'aide aux secours d'urgence n'en profiteront pas pour diminuer ou annuler les aides financières qu'elles s'apprêtaient à donner ?

Par ailleurs, estimez-vous que les structures d'hébergement d'urgence sont actuellement en mesure de répondre aux besoins ?

En réalité, c'est le retour à l'emploi du plus grand nombre qui sera la vraie et la meilleure réponse à l'exclusion, mais cela suppose que nous nous sentions tous concernés par ce problème: Etat, élus, associations et monde économique. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Madame la députée, la pauvreté concerne encore dans notre pays près de cinq millions de personnes, qui vivent avec moins de 3 600 francs par mois, dont 80 000 jeunes qui n'ont ni toit ni ressources, et un grand nombre de femmes seules.

Même si la pauvreté recule, comme l'a établi le rapport de l'Observatoire national sur la pauvreté, grâce, bien entendu, à la politique qui a été menée par le Gouvernement,...

M. Francis Delattre. Ah bon ?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... avec la grande loi sur l'exclusion qu'a fait voter par le Parlement Martine Aubry et à laquelle ont été consacrés 42 milliards de francs sur trois ans avec la revalorisation depuis 1997 des minima sociaux, 6 % pour le RMI, 13 % pour l'allocation spécifique de solidarité, nous avons encore beaucoup à faire.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé très récemment de revaloriser l'ensemble des minima sociaux. Vous avez déjà voté dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale une revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation aux adultes handicapés. Nous venons de décider de revaloriser du même montant, 2,2 %, l'ensemble des minima sociaux, pour un coût de 500 millions de francs pour le budget de l'Etat. Nous avons aussi décidé d'accorder, comme l'année dernière, une prime exceptionnelle, à l'occasion de Noël, d'au moins 1 000 francs par personne, pouvant aller jusqu'à 3 000 francs et au-delà selon la taille des familles, pour que ces familles puissent améliorer un peu leur ordinaire et celui de leurs enfants.

Les lieux d'hébergement, c'est une question très importante. Le Gouvernement a augmenté les crédits destinés à faire face à l'afflux des demandeurs d'asile. Nous veillons à améliorer la qualité des installations, qui laisse encore beaucoup à désirer dans certains endroits. J'irai d'ailleurs, lundi prochain, visiter plusieurs de ces lieux d'hébergement pour bien vérifier que la politique que nous mettons en place produit des effets concrets sur le terrain. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Mignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2500

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2000, page 10182

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 décembre 2000